

Colloque

CHIRURGIE PLASTIQUE ET CHIRURGIE ESTHÉTIQUE : ASPECTS MÉDICO-LÉGAUX

Sous la présidence
d'Isabelle Reusens et Jean-Luc Nizet

Le **4 décembre 2025**

de 14h00 à 18h00

Novotel Wavre

Rue De La Wastinne 45,
1301 Wavre

EN PRÉSENTIEL  À DISTANCE 



CHIRURGIE PLASTIQUE ET CHIRURGIE ESTHÉTIQUE : ASPECTS MÉDICO-LÉGAUX

La chirurgie plastique, qu'elle soit réparatrice ou esthétique, occupe aujourd'hui une place centrale dans les pratiques médicales modernes. Elle se situe au croisement de nombreuses attentes – médicales, psychologiques, juridiques, voire sociétales – et soulève, à ce titre, des questions complexes autour des obligations du praticien, du consentement du patient, de la responsabilité en cas de complications, ou encore de la réglementation encadrant les interventions.

Ce colloque vise à offrir une vision globale, nuancée et concrète des problématiques liées à la chirurgie plastique et esthétique, en favorisant un dialogue ouvert et constructif entre les différents acteurs concernés.

Un rendez-vous essentiel pour tous **les professionnels de santé, les juristes, avocats et magistrats**, confrontés, dans leur pratique, aux réalités de la chirurgie plastique et esthétique.

+ Obligations du chirurgien plasticien

La distinction entre chirurgie réparatrice et chirurgie esthétique est fondamentale pour comprendre les obligations applicables : obligation de moyen dans un cas, obligation de moyen « renforcée » ou de résultat dans l'autre ? L'information préopératoire doit être rigoureuse, mais qu'en est-il du consentement ? Quelle est sa valeur sur le plan juridique ?

+ Cadre légal de la chirurgie esthétique

Plus de dix ans après la promulgation de la loi du 23 mai 2013, un bilan s'impose : quels sont les acquis en matière de reconnaissance de la chirurgie esthétique comme spécialité ? Quelles garanties ont été instaurées pour la sécurité des patients ?

+ Interventions en clinique privée vs milieu hospitalier

Quelles pratiques sont aujourd'hui autorisées ou tolérées en dehors des structures hospitalières classiques ? Quelles sont les responsabilités respectives du chirurgien et du gestionnaire de la clinique ?

+ Rôle et devoirs du patient

Le patient n'est pas un simple spectateur de l'acte médical. Il doit également respecter certaines obligations, notamment en matière de préparation ou de suivi post-opératoire. Comment évaluer sa part de responsabilité ?

+ Le préjudice esthétique

Indemniser le dommage esthétique reste une problématique sensible. Quels sont les outils d'évaluation existants ainsi que les évolutions récentes en la matière ?

+ Le point de vue de l'assureur

Quelle est la politique de souscription des risques médicaux ? Quels sont les politiques de prévention applicables ? Des données statistiques sont-elles disponible quant à ces risques ?

PROGRAMME

Sous la présidence d'Isabelle Reusens et Jean-Luc Nizet

13:30 Accueil des participants

14:00 **Introduction**

Isabelle Reusens, avocate au barreau du Brabant wallon

Jean-Luc Nizet, professeur, chargé de cours en chirurgie plastique à l'Université de Liège, chef de service (chirurgie plastique et maxillo-faciale) au CHU de Liège, expert judiciaire

14:15 **Chirurgie plastique et responsabilité civile médicale : un exercice d'équilibriste**

Pierre Vico, MD-PhD, professeur, chirurgien (chirurgie plastique, réparatrice et esthétique), médecin d'assurance, expert médical, chargé de cours à la Faculté de médecine de l'Université libre de Bruxelles

14:40 **Les nouvelles obligations en matière d'information et de consentement dans le domaine de la médecine esthétique non-chirurgicale et de la chirurgie esthétique**

Paul Muylaert, avocat au barreau néerlandophone de Bruxelles

15:05 **Loi du 23 mai 2013 réglementant les qualifications requises pour poser des actes de médecine esthétique non chirurgicale et de chirurgie esthétique : origines, champs d'application, futur ?**

Jean-Luc Nizet, professeur, chargé de cours en chirurgie plastique à l'Université de Liège, chef de service (chirurgie plastique et maxillo-faciale), CHU de Liège, expert judiciaire

15:30 **La chirurgie esthétique en clinique privée : entre exigences médicales et responsabilités juridiques**

Xavier Nelissen, docteur, chirurgien (chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique), chef de clinique au CHU Liège, maître de conférences à l'ULiège, vice-Président de la RBSPS, vice-Président de la BSPC, directeur de la clinique du Mont Saint Martin

Joëlle Tinant, avocate au barreau de Liège-Huy, licenciée en droit des assurances de UCLouvain

15:55 Pause-café

16:10 **Les devoirs des patients envers leur médecin en Belgique – La vision du chirurgien plasticien**

Nicolas Cuyllits, docteur (chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique – chirurgie de la main), consultant au service de chirurgie plastique (site Erasme) de l'IHUB Bruxelles, consultant associé au Centre médical du parc/ Centre de chirurgie de la main de Bruxelles

16:35 **Le préjudice esthétique : préjudice particulier cherche indemnisation particulière**

Aline Charlier, avocate au barreau de Verviers, maître-assistante à l'HELMo, juge suppléante au tribunal de police de Liège

17:00 **Le point de vue de l'assureur**

Florian Pirard, Virginie Voos, Olivier Vannerum, Dr Hugo Van Lierop, ETHIAS s.a.

17:30 Questions - Réponses

18:00 Clôture des travaux

INFORMATIONS PRATIQUES



INSCRIPTIONS

En ligne sur notre site

www.anthemis.be, rubrique « Formations »



LIEUX

• **En présentiel** : Novotel Wavre
Rue De La Wastinne 45,
1301 Wavre

• **À distance** : via Zoom (les informations pratiques pour la connexion seront envoyées la veille de la formation)



DATE

Le **4 décembre 2025** de 14h00 à 18h00



FRAIS D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription au colloque, en présentiel ou en distanciel, s'élève à :

- **215 €** TVAC ouvrage inclus
- **175 €** TVAC sans ouvrage



AGRÉATIONS

- **Avocats** : demande en cours
- **IFJ** : demande en cours
- **FSMA** : agréation 500152A
- **INAMI** : demande en cours



CONTACT

Mme Carole Verdicq
formations@anthemis.be
010 42 02 90

